

Un essai d'analyse sur l'utilisation de la carte électronique de retrait et de paiement interbancaire (CIB) en Algérie

Test analyses about the use of the electronic card of payment and interbank withdrawal in Algeria

LAZREG Mohammed
Université de Sidi Bel Abbés

GOUDIH Djamel torqui
Université de Mostaganem

JEL: G21, P44. *Received date: 20/09/2016 Accepted paper: 05/12/2016*

Résumé:

Malgré le lancement de la carte interbancaire de retrait et de paiement (CIB) en 2006 par la SATIM (Société d'Automatisation et de Transaction Interbancaires et de Monétique), son utilisation par les porteurs n'a pas considérablement évolué. Notre article tente de mettre en lumière une approche conceptuelle ayant trait à la CIB d'une part et d'autre part mettre en évidence quelques éléments de réflexion sur la monétique en Algérie ponctué par une étude empirique : le cas pratique en question tente d'identifier les facteurs qui font que les porteurs ou les détenteurs de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB continuent de retirer leurs argents au niveau des guichets bancaires et non pas par l'intermédiaire des Distributeurs Automatiques des Billets (DAB), et ce , à travers une étude de type qualitatif et quantitatif effectuée auprès d'un échantillon constitué des porteurs de la carte interbancaire au niveau de plusieurs banques publiques et multinationales. L'objectif principal de notre article s'inscrit dans le cadre de la modernisation de notre système bancaire.

Mots clés : Modernisation du système bancaire, la Monétique, La carte interbancaire (CIB), la SATIM.

المخلص :

على الرغم من إطلاق بطاقة ما بين البنوك للسحب والدفع (CIB) في عام 2006 من قبل شركة التشغيل الآلي، المعاملات ما بين البنوك والصيرفة الإلكترونية (SATIM) إلا أن استخدامهما من طرف حاملها لم يعرف تطورا ملحوظا. تهدف هذه الورقة البحثية إلى الوقوف على الأسباب وتحديد العوامل التي تحول دون استخدام هذه البطاقات بالشكل الصحيح وتجعل من حاملها مواصلة السحب بالشكل التقليدي وهذا من خلال دراسة تجريبية ذات طابع كمي ونوعي أجريت على عينة تتألف من حاملي بطاقة ما بين البنوك في عدة بنوك عمومية وأجنبية. ان الهدف الرئيسي لهذه الورقة البحثية يدخل في إطار تحديث الجهاز البنكي والمصرفي في الجزائر.

الكلمات المفتاحية: تحديث الجهاز البنكي، صيرفة إلكترونية، بطاقة ما بين البنوك للسحب والدفع، شركة SATIM.

Introduction :

Depuis plusieurs années, les banques notamment en Occident ont développé des technologies, notamment la monétique, pour le retrait des espèces, et ce ; dans une optique afférente à une diminution des coûts de gestion liés au retrait des espèces par la voie classique. Ces stratégies ont consisté principalement à modifier soit les conditions de distribution des pièces et billets par augmentation des distributeurs automatiques des billets (DAB), tarification des retraits sur les DAB, etc..., soit les arbitrages liées aux choix des instruments de paiement par le développement des produits substantielles tels que la carte bancaire de retrait et de paiement¹. En 1914 est apparue, à l'initiative de la Western Union, la première carte (en métal) offrant le différé de paiement à ses clients privilégiés².

En Europe et plus précisément en France, la conception du système de paiement par carte puis son développement par les banques débutent dès la fin des années soixante, dans un contexte de banques nationalisées pour la plupart et caractérisé par trois facteurs majeurs :

🇫🇷 Un taux de bancarisation des Français en très forte progression ;

- ✚ L'utilisation de nouvelle technologie telle que les pistes magnétiques ;
- ✚ Concurrence de cartes accréditives américaines, à vocation internationales³.

La monétique en Algérie par rapport à nos voisins les Marocains et les Tunisiens accuse un retard considérable en la matière puisque la monétique algérienne se limite à la carte de retrait interbancaire et reste encore très peu répandue. Aujourd'hui, elle est désormais considérée comme une nécessité au plan économique, financier et social en permettant :

- ✚ De promouvoir le tourisme national ;
- ✚ De drainer les ressources en devises et en monnaie national ;
- ✚ De réduire la circulation de la monnaie fiduciaire et donc de réduire les coûts liés à leur manipulation ;
- ✚ Réduire les délais de recouvrement d'espèces⁴.

La monétique offre une nouvelle prestation bancaire qui met en relief la diversité et la proximité du service à travers le réseau interbancaire. Les paiements par cartes interbancaires procurent également plusieurs avantages aux commerçants et diminuent les risques et les coûts de gestion. Quant aux banques, l'automatisation des transactions permet de réduire leurs coûts, désencombrer leurs agences et redéployer leurs activités et leurs personnels pour d'autres segments de services. En Algérie, la carte interbancaire CIB de retrait et de paiement mise en place à partir de l'année 2006 pour le retrait au niveau des DAB et le paiement chez les commerçants détenant des TPE est encore loin de se réaliser. Les espèces demeurant toujours en Algérie le premier instrument utilisé au point de vente et le chèque pour les opérations de retrait au niveau des guichets bancaires. En ce qui concerne les opérations de retrait de l'argent, les détenteurs ou les porteurs de la carte interbancaire CIB continuant à utiliser pour les opération de retrait les guichet bancaire, alors même qu'elles présentent des désavantages par rapport aux distributeurs automatiques des billets (DAB) ; durée des opérations de retrait , file d'attente, fermeture des guichet bancaire pendant les weekend ou bien l'absence d'interopérabilité entre les agences de différents banques commerciales contrairement au DAB accessible à tout porteur de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB mise en place par la SATIM⁵.

Dès l'année 2006, la Société d'Automatisation et de Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM) a injecté sur le marché algérienne une carte interbancaire CIB qui permettrait à ces détenteurs de faire des retraits de l'argent au niveau des DAB 24H/24H, opérationnel les weekends⁶. Malgré ces avantages, en Algérie la plupart des détenteurs et porteurs de carte interbancaire choisissent les guichets bancaires comme lieu préféré des opérations de retrait de l'argent.

Problématique:

Une question centrale est au cœur de notre problématique dans le cadre de notre modeste contribution à travers cet article:

Pourquoi les détenteurs de la carte électronique de retrait et de paiement interbancaire CIB n'utilisent pas les moyens technologiques mis à leur disposition et préfèrent retirer les espèces aux guichets bancaires ?

Pour résoudre cette problématique, nous avons émis un certain nombre d'hypothèses :

- ✚ L'absence de culture bancaire constitue un frein au développement de la monétique en Algérie.
- ✚ Le paiement de commissions au niveau des distributeurs automatiques de billets laisse les détenteurs de la carte interbancaire CIB retirer des espèces aux guichets bancaires.
- ✚ Le manque d'étude afférent à l'emplacement des DAB peut constituer un handicap pour les retraits.
- ✚ Le plafond fixé par la banque peut transformer la carte interbancaire en un instrument contraignant de retrait chez les porteurs de la carte interbancaire (CIB).
- ✚ Manque de publicité.

C'est dans ce contexte que vient s'inscrire cet article qui vise donc à analyser les causes qui empêchent le développement de la carte interbancaire (CIB) comme un moyen efficient de retrait et de paiement.

Les objectifs de notre article :

Trois objectifs seront mis en évidence dans le cadre de notre article :

- ✚ Le premier objectif vise à mettre en relief l'importance de la technologie numérique pour une efficience des activités bancaires en Algérie
- ✚ Le deuxième objectif dans son ensemble tente de mettre en exergue l'importance de la monétique dans une économie. Cette technologie est d'une importance capitale afin que notre pays puisse s'inscrire dans la mondialisation économique et financière.
- ✚ Le troisième objectif s'inscrit dans le cadre de la tendance constatée ces dernières décennies pour la réforme des systèmes de paiement à travers plusieurs pays dans le monde en particulier au niveau du Maghreb.

Méthodologie :

En vue de vérifier nos hypothèses ; nous avons eu recours à la technique documentaire qui nous a permis d'exploiter différents ouvrages et documents pour faciliter notre recherche ayant trait à la monétique. Nous avons également tenté de mettre en relief une application sur le terrain à travers un cas empirique. Dans ce cadre ; nous mettrons en exergue certains apports personnels, tout en contribuant modestement à l'approfondissement des connaissances à travers de nouveaux éclairages dans le domaine de la monétique.

Présentation du champ d'investigation :

Nous avons tenté de mettre en application sur le terrain proprement dit le travail théorique que nous avons entrepris dans notre article et ce grâce à la recherche documentaire ayant trait à notre thème. Aussi, et dans ce cadre, nous avons distribué un questionnaire aux clients de plusieurs institutions financières bancaires et ce, dans le but d'analyser l'utilité et l'efficacité de la carte interbancaire. L'étude empirique en question, à travers un questionnaire a été menée auprès des clients détenteurs de l'interbancaire CIB de certaines banques publiques (CPA, BEA, BDL) et multinationales (NATIXIS, Société Générale). Cette étude donc établi à l'aide d'un questionnaire a été adressé aux porteurs de la carte interbancaire (CIB) au niveau de plusieurs agences des banques citée ci-dessus. A cet effet nous avons distribué 400 questionnaires comprenant 05 questions.

Notre article est structuré en deux axes fondamentaux intitulés respectivement :

- ✚ L'approche conceptuelle concernant l'utilisation de la CIB ;

1- Quelques aspects sur L'approche conceptuelle ayant trait à la monétique :

Nous tenterons de mettre en évidence ci-dessous les éléments relatifs à cette approche.

1-1- La revue de la littérature :

Durant ces dernières années, plusieurs chercheurs ont étudié et analysé les raisons qui conduisant toujours certains détenteurs et porteurs de carte interbancaire de retrait à continuer de privilégier le retrait des sommes d'argent à partir des guichets bancaires au détriment des moyens technologiques nouveaux : les distributeurs automatiques des billets de banques (DAB).

Pour résoudre ce paradoxe (**David Bounie et Abel François, 2007**)⁷ ont effectué une étude en deux étapes :

✚ La première concernait les coûts directs et indirects liés aux activités de retrait ;

✚ La seconde étape avait trait aux incidences des coûts sur la probabilité de retirer des espèces aux guichets bancaires.

Les résultats obtenus par ces deux chercheurs auprès d'un échantillon constitué de porteurs de carte bancaire, que le coût direct capturé par la taxe sur le retrait ne semble pas influencer les comportements de retrait en banque.

1-2- Les variables associés aux coûts indirects des retraits d'espèces :

Les variables associées aux coûts indirects des retraits d'espèces à la banque ont été confirmées par (Davis Bounie et Abel François, 2007). Selon, les deux auteurs en question, il semble que le revenu constitue une variable importante. En effet, Ces deux chercheurs, constatent que le niveau de revenu impacte positivement la probabilité de détention une carte.

D'autres auteurs, notamment (Boeschoten, 1998 ; Attanasio et al. 2002 ; Stix, 2004) confirment ces travaux d'une part. D'autre part, des chercheurs à l'instar de (Carow et Staten, 1999 ; Duca et al., 1995 ; Hayashi et Klee, 2003) mettent l'accent sur les effets des cartes de paiements.

(Davis Bounie et Abel François, 2007) mettent l'accent également sur la distance. En effet, La distance qui sépare le lieu de résidence ou d'emploi vers l'agence bancaire influe sur la probabilité d'effectués des

retraits au niveau des guichets bancaires, plus la distance augmente plus la probabilité des retraits à la banque diminue. De la même manière, la densité des DAB a un impact statistiquement significatif sur la probabilité de retrait à la banque est faible. Ce résultat confirme que les stratégies de développements des DAB des banques depuis ces dernières années ont une influence significative sur la diminution de la fréquentation des agences bancaires de la clientèle à des fins de retrait.

L'âge est également mis en évidence. L'usage des instruments de paiement par les personnes âgées est altéré du fait de certaines difficultés physiologiques. Par exemples, remplir un chèque, reconnaître visuellement les touches d'un DAB ou bien se déplacer jusqu'à un guichet bancaire pour retirer des espèces. Ces difficultés liées à l'âge conduisent généralement les utilisateurs d'un certain âge à privilégier les instruments dont les coûts sont plus faibles. Donc le facteur âge a une influence significative sur l'adoption de nouveaux instruments de paiement et de retrait⁸.

1-3- Les résultats des différentes études :

L'ensemble des études ayant trait aux choix des variables mettent en évidence les déterminants du choix des retraits aux guichets bancaires effectués par les détenteurs de la carte de retrait sont dépendant principalement des coûts indirects de retraits estimés par les revenus, la densité des DAB et enfin par la distance qui sépare le consommateur de son agence bancaire.

2- Explosion des technologies et apparition de la monétique :

2-1- De l'invention à l'innovation :

Il y a dans l'histoire des périodes où le cours des événements s'accélère de manière impressionnante. Survient alors une foule de bouleversements qu'aucun de nous n'aurait pu imaginer quelques années plus tôt. Le 19^{ème} siècle est le début d'une de ces périodes. Connue comme étant celle des révolutions industrielles et des innovations technologiques, on y voit la fin du bimétallisme et l'avènement de l'étalon-or conséquence du développement plus rapide de la monnaie scripturale par rapport à la monnaie fiduciaire. Le besoin incessant d'information en temps réel, le traitement d'immenses quantités de données....imposent une révolution en matière de communication et d'information. La technologie prend alors de plus en plus d'ampleur et enregistre des innovations impressionnantes. L'industrie bancaire mondiale est sans doute l'une de celles qui ont le plus investi dans les nouvelles technologies de

l'information. Les nouvelles technologies induisent une meilleure connaissance du client grâce à l'enregistrement et l'analyse des données le concernant, ces informations conduisant ensuite à personnaliser l'offre⁹. La banque est une industrie de l'information. Cette réalité a été amplifiée par l'internationalisation des opérations et l'explosion des marchés financiers. Rien s'étonnant à ce que l'informatique ait fait irruption très tôt dans ce secteur et continue à y jouer un rôle considérable. De ce fait, les banques sont devenues les premiers clients de l'industrie informatique. L'industrie bancaire et financière mondiale occupe la seconde place parmi les différentes industries concernées par le mouvement de fusions-acquisitions aux cours des dernières années¹⁰. Les moyens de paiement ne sont pas restés en marge de cet ébranlement technologique et culturel. La nécessité d'automatisation croissante des traitements, mais également leur dématérialisation ont provoqué bon nombre de changements. A brève échéance par exemple ; le commerce électronique ne sera probablement rien de plus qu'une partie commerciale routinière¹¹. A côté des espèces, effets de commerce, chèque, qui occupaient la première place dans le paiement, apparurent de nouveaux moyens dont l'avis de prélèvement. En fait, le monde bancaire est aussi en mutation profonde du fait des technologies applicable à la banque. Le métier bancaire est passé au crible de la technologie et de ses impacts sur l'organisation, le traitement des processus, et sur les ressources humaines dédiées à ces métiers. La technologie bancaire est passée de la phase préindustrielle à une phase réellement industrielle, qui n'est pas totalement achevée et entre dans l'ère de l'économie numérique, des services en ligne¹². L'évolution de ces moyens de paiement surgit suite à un besoin d'assouplissement de la gestion traditionnelle de ces moyens et à une recherche de simplification d'utilisation non seulement pour les banques mais également pour les particuliers. En effet, les banques modernes recherchent de plus en plus la gestion la plus optimale qui leur permettrait d'augmenter leur marge bénéficiaire grâce à la réalisation d'économie d'échelle, tout en réduisant leur risque. Elles sont particulièrement sensibles à un certain nombre de critère :

-  La simplicité et la rapidité de mise en œuvre des transactions qui est évidente pour les paiements en espèces, mais qui l'est moins pour les paiements par chèque ;
-  La baisse des coûts de traitement particulièrement pour les coûts d'émission ;
-  Le risque sur le stockage spécialement pour les espèces ;

Les particuliers eux, considèrent d'autres critères tout aussi importants :

-  La facilité lors de l'utilisation ;
-  Le respect des délais ;
-  La garantie de paiements.

2-2- La monétique ; une nouvelle donne :

Afin de faire face à ces nombreux critères, une nouvelle donne pour la monnaie se met en place : les paiements et les transferts d'argent sont désormais capables d'être effectués à n'importe quel moment, en temps réel et dans des conditions de coût et de risque de plus en plus minimales.

On parle dorénavant de la télé-compensation, de distributeur automatique de billets, de terminal électronique de paiement, de paiement on-line,... de monétique. Le libre-service bancaire s'installe. En effet, la monétique permet, entre autres :

-  D'éviter la manipulation de l'argent liquide ;
-  Faciliter la gestion grâce à l'automatisation ;

-  Fidéliser la clientèle.

Ainsi, la monétique est considérée comme un marché très important, et qui a permis le développement de nouvelles entreprises dans ce domaine. La monétique, utilisée dans le secteur bancaire, puise son origine des développements des :

-  Infrastructures de télécommunication ;
-  Systèmes de traitement des informations ;
-  Technologies d'automatisation.

Pour cela, la monétique peut être désignée « comme étant la réalisation d'opération bancaires par le biais d'outils combinant les techniques d'automatisme, d'informatique et de télécommunications¹³.

2-3- L'apport de la monétique au système bancaire :

L'apport de la monétique au système bancaire implique l'intervention des banques émettrices ainsi que de la banque centrale.

2-3-1- La position des Banques Centrales :

La monnaie électronique est, à côté des moyens traditionnels de paiement, une nouvelle forme de monnaie qu'il convient de bien analyser et de cerner ses caractéristiques afin de connaître les possibles implications qu'elle peut engendrer sur les sphères économique et monétaire.

La monnaie électronique est une dématérialisation de la monnaie. Son support est, dans la majorité des cas, une carte, en faisant référence au porte-monnaie électronique (PME) qui permet d'effectuer des paiements à partir d'une réserve de fonds préalablement constituée sur le microprocesseur de la carte (notion de prépaiement). La carte bancaire est quant à elle assimilable à de la monnaie scripturale puisqu'elle n'est qu'un support permettant la mobilisation de fonds déposés sur des comptes gérés par les banques. L'utilisation de l'informatique ou de l'électronique n'affecte jamais que la manière dont les ordres de paiement sont donnés ou transmis. Ce sont les dépôts à vue qui constituent le moyen de règlement¹⁴.

En général, la monnaie électronique peut également être assimilée à une forme de monnaie scripturale puisque « l'encours non utilisé, chargé dans la carte est inscrit au bilan de l'émetteur comme un engagement de nature financière qu'il est toujours tenu d'honorer sans préavis et dont la disponibilité doit être totale à l'égard des bénéficiaires ». Il s'agit donc là d'un encours de nature monétaire comparable aux monnaies, aux billets et aux dépôts à vue inclus dans l'agrégat M1. Les agrégats regroupaient pour l'ensemble des agents non financiers résidents les moyens de paiement et, placements financiers, ceux qui peuvent être utilisés en règlement des transactions après conversions rapide et facile en moyens de paiement, sans risque important de perte en capital¹⁵. Bien qu'actuellement, la monnaie électronique soit loin d'être un phénomène très répandu dans le monde, sauf peut-être en Occident et dans certains pays émergents, son développement est susceptible d'avoir des implications significatives pour la politique monétaire dans l'avenir. D'autres inquiétudes méritent l'attention des autorités monétaires : l'efficacité du fonctionnement des systèmes de paiement et la confiance des agents économiques dans cet instrument de paiement, la protection des consommateurs et des commerçants et la stabilité des marchés financiers.

Pour pallier à ces différentes préoccupations et afin de garantir l'efficacité de la politique monétaire, les Banques Centrales estiment que :

- ✚ L'élaboration d'un cadre juridique solide et transparent à même de garantir la sécurité des agents économiques ;

La solution la plus évidente serait de réserver l'émission de monnaie électronique aux seuls établissements de crédit. Toutefois, au stade actuel de développement de la monnaie électronique, il est peut-être souhaitable que les Banques Centrales adoptent une attitude souple et laissent la

technologie et les forces du marché jouer leur rôle tout en veillant à ce que les systèmes proposés soient suffisamment sécurisés. Toutefois, 'un des points forts du capitalisme financier tient à la fertilisation croisée de ses deux facteurs d'impulsion majeurs : la finance de marché et la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC). La financiarisation de l'économie a soutenu la dynamique de diffusion des nouvelles technologies cependant que les bouleversements technologiques ont catalysé la montée en régime de la finance¹⁶.

2-3-2- La position des banques émettrices :

Pour mieux comprendre l'ampleur que risque de prendre la monétique, il faut analyser la perception que le public s'en fait. Pour l'instant, ces nouveaux instruments de paiement sont très mal connus des agents économiques, et pour que ceux-ci arrivent à se vulgariser, il faut que les diverses parties concernées (porteur de la carte, commerçant, banque) y trouvent un avantage qu'elles relativiseront en fonction des coûts et inconvénients et qui amène à poser les problèmes de rentabilité de tels projets.

Mais avant tout, la monnaie suppose la confiance du public. Celle-ci est double :

- ✚ Les agents doivent avoir confiance dans le support ;
- ✚ Mais également, avoir confiance dans l'émetteur.

Aussi, ce dernier se trouve confronté à trois types de contraintes :

- ✚ Contraintes **économiques** : introduire un substitut électronique aux billets et aux pièces n'est possible que si le prix de ce nouveau service est inférieur à la valeur d'usage perçue par les utilisateurs, particuliers ou commerçants. Les émetteurs doivent donc rechercher les solutions les moins coûteuses, non seulement pour le public mais également pour lui-même ;
- ✚ Contraintes **opérationnelles** : comme vouloir assurer l'anonymat des opérations et permettre un remboursement en cas de perte ou de vol du PME, semble difficilement possible dans des conditions économiques satisfaisantes ;
- ✚ Contraintes **sécuritaires** : l'aspect sécuritaire étant l'une des conditions majeures de réussite de la monétique. Toutes les mesures de prévention et de sécurisation doivent être prises en vue d'éradiquer toute forme de fraude.

Après s'être progressivement déployée dans la sphère économique des pays développés, la monétique commence à s'insérer dans les pays émergents et constitue à présent un passage obligé à travers lequel, les

banques bénéficieront d'avantages considérables pouvant être regroupés en 03 catégories :

 Avantages commerciaux :

- Amélioration de l'image de marque de la banque ;
- Fidélisation de la clientèle ;
- Support au marketing et à l'action commerciale ;
- Augmentation du nombre de clients porteurs de cartes ;
- Réduction des délais de règlement et de compensation.

 Avantages économiques :

- Réduction des coûts de manipulation des espèces ;
- Automatisation des opérations bancaires impliquant une réduction des coûts ;
- Réduction des risques d'impayés du fait de la sécurisation des systèmes électronique ;
- Réduction des encaisses immobilisées.

 Avantages financiers :

- Gonflement des dépôts ;
- Contribution à la bancarisation ;
- Développement de l'intermédiation ;
- Disponibilité d'une trésorerie gratuite.

3- Quelques éléments de réflexion sur la monétique en Algérie :

3.1 : le développement de la monnaie fiduciaire en Algérie.

La création et l'offre de monnaie sont le fait de la banque centrale et du système bancaire. Elles sont rendues possibles par la transformation en moyens de paiement d'un ensemble de créances qui constituent les contreparties de la masse monétaire ; En Algérie avec l'augmentation des prix du pétrole durant les années 2000, nous avons assisté à une explosion de la monnaie fiduciaire qui constitue la contrepartie des créances sur l'étranger notamment les dollars issus de la vente des hydrocarbures. Cette augmentation est due principalement à la valorisation des salaires d'une part, et d'autre part, à la création de monnaie scripturale par les banques commerciales grâce aux crédits octroyés aux opérateurs économiques.

3.2 : Les causes qui ont conduits la population et les opérateurs économiques à recourir au cash

Plusieurs causes sont à mettre en évidence, nous pouvons citer entre autres : La faiblesse de la monétique, le manque de culture bancaire, la non utilisation des effets de commerce (lettre de change par exemple

dans les transactions commerciales), le manque de réglementation qui impose le recours aux effets de commerce (chèque, billet à ordre, lettre de change etc.), le développement de l'économie informelle etc.

3.3 : La faiblesse de la monétique en Algérie

En Algérie ; la monétique n'est pas suffisamment développée eu égard à plusieurs causes ; dont notamment : la faiblesse de la bancarisation ; le recours à la monnaie fiduciaire et le manque de culture bancaire.

Dans ce cadre, l'instauration d'une politique de développement des moyens de paiement s'avère une nécessité absolue.

Une économie moderne, puissante, performante et compétitive ne peut exister sans un système bancaire et financier moderne, puissant, performant et ouvert. L'une ne va pas sans l'autre. Les pays développés nous offrent le meilleur exemple de cette parfaite osmose¹⁷.

De ce fait, les banques se doivent dorénavant de se mettre à jour en vue d'augmenter leur proximité vis-à-vis de leur clientèle, d'assurer la diversité des produits et services offerts afin que chaque client puisse trouver la formule qui lui convient, tout en assurant la rapidité d'exécution et la fiabilité des opérations. Chose désormais possible grâce aux divers avantages qu'offre la monétique.

3.4 : Quelques aspects succincts sur la monétique en Algérie :

L'Algérie s'est engagée depuis plus d'une décennie dans un processus de réformes économiques visant à supplanter le système de gestion centralisé par de nouvelles normes d'organisation s'inscrivant dans le cadre de l'économie de marché. Nous assistons à un débat sans fin sur la modernisation du secteur bancaire en Algérie. Nous sommes en retard sur la monétique et de nombreuses autres opérations bancaires. Des progrès ont été réalisés mais beaucoup reste à faire¹⁸. Les réformes économiques ont engendré de profondes mutations dans la configuration du secteur bancaire. Un programme de modernisation, de développement et l'initiation de nouveaux moyens de paiement (cartes bancaire) a été mis en œuvre par les banques algériennes en partenariat avec la Société d'Automatisation des transactions Interbancaires et de Monétique. L'introduction de la monétique en Algérie a été envisagée par la plupart des banques à des périodes différentes dont le plus ancien projet remonte à l'année 1975. En effet deux distributeurs de billet installés en 1975 ont été opérationnels pendant une très courte durée. D'autres tentatives faites par la suite sont restées au stade expérimental, juste quelques projets ont vu la lumière et parmi ces expériences réussies on citera l'expérience du :

- ✚ Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) qui a commencé son activité monétique en 1989 par l'adhésion à Visa International en qualité de membre principal émetteur et acquéreur, et en 1990 par l'adhésion à Mastercard International en qualité d'acceptant. Le CPA émet aujourd'hui des cartes Visa International à puce aux normes EMV.
- ✚ La BADR qui a tenté de développer la monétique à travers une carte pour les clients salariés domiciliés dans les agences BADR.
- ✚ La BEA qui a mis en place une carte monétique spéciale pour l'achat de carburant auprès des stations de services Naftal en remplacement des bons d'essence.
- ✚ Algérie poste occupe une place privilégiée, vu le nombre de cartes qu'elle a émis et le parc DAB de son réseau.

Après les initiatives individuelles, les banques algériennes ont vite pris conscience que l'existence de plusieurs centres de traitements indépendants entraînerait une multiplication des investissements, des coûts d'exploitation élevés et constituerait un frein à l'interbancaire et à l'interopérabilité des cartes. C'est dans ce cadre qu'elles ont décidé de la mise en place du projet monétique national en optant pour la mise en commun des moyens. Ainsi est née la SATIM (Société d'automatisation des transactions interbancaires et de la monétique), l'opérateur monétique interbancaire en Algérie pour les cartes domestiques et internationales.

Actuellement, la monétique se constitue d'un réseau national composé de : CCP, CNEP-banque, BNA, BDL, CNMA, BEA, BADR, CPA, EL BARAKA, Société Générale, BNP, AGB, NATIXIS, Gulf Bank, ARAB Bank, ABC Bank, Housing-bank, Fransa-banque. L'adhésion de ces institutions financières au RMI (réseau monétique interbancaire)¹⁹ se concrétise par :

- ✚ La signature d'une convention interbancaire ;
- ✚ La signature de contrats de coopération liés aux services offerts par le RMI ;
- ✚ Le respect des spécifications techniques éditées par le RMI (gestion de fichiers porteurs, délais...).

Dès 1996, SATIM a démarré le retrait d'espèces à partir des distributeurs automatiques de billets de banque (**DAB**) en mettant en place un réseau monétique interbancaire. Le domaine de la monétique a poursuivi son affermissement au cours de l'année 2015 avec extension du RMI en

atteignant 1 142 145 de cartes fin 2015 contre 1 125 689 fin décembre 2014 et avec un objectif d'en avoir 2 million d'ici fin 2017 (voir tableau n°1).

Tableau n°1: Nombre de cartes CIB en Algérie.

Année	2011	2012	2013	2014	2015
Cartes	1056018	1075989	1098566	1125689	1142145

Source : la SATIM Alger année 2016

Tableau n°2: Nombre des transactions par carte CIB réalisés en 2014 et 2015

Année	Nombre de carte ayant effectuées au moins une transaction	Aucune transaction	Nombre de carte
2014	287051	838638	1125689
2015	253586	888559	1142145

Source : la SATIM Alger année 2016

Le tableau n°2, démontre malheureusement, le faible taux d'utilisation des cartes résultant:

- ✚ D'un taux important de cartes inactives ;
- ✚ D'une sous-utilisation suite soit à l'insuffisance du réseau d'acceptation soit aux d'autres contraintes.

Ce constat démontre l'incapacité de gestion des banques par rapport aux infrastructures réseau, aux équipements..., mais aussi, à une insuffisance d'actions marketing visant à convaincre leurs clients pour l'utilisation des cartes de retrait et de paiement (CIB). Ceci peut éventuellement s'expliquer par une absence de motivation de la part des banques.

3.5 :Un aperçu succinct sur l'E-Paiement en Algérie et la monétique au Maghreb

Nous tenterons dans ce cadre, de mettre en évidence certes d'une manière générale, la problématique de la monétique au Maghreb et en Algérie ; afin de mettre en relief à travers des statistiques sur la retard enregistré en Algérie en matière de monétique par rapport au pays voisins en l'occurrence le Maroc et la Tunisie.

3-5-1- le nouveau e-paiement en Algérie :

En date du 04 octobre 2016 un service du e-paiement ou paiement à distance a été mis en œuvre par onze banques (6 banques publiques et 5

privées) et neuf web marchands en l'occurrence : Air Algérie, Tassili Airlines, Djezzy, Algérie Télécom ; Mobilis, Seaal, Cnas, Ooredoo et l'assureur Amana. D'après les pouvoirs publics : la concrétisation de l'e-paiement va permettre dans un délai très court dès le début 2017, le télépaiement et la télédéclaration. C'est un besoin pressant de la part du secteur économique dont notamment les entreprises. Le paiement à distance va permettre la bancarisation de l'économie. A ce sujet, nous rappelons, que sur le plan de la législation la loi sur le e-commerce est en phase finale de préparation. Cette loi viendra encadrer toutes les transactions à caractère commercial qui prendront naissance sur le cyber espace.

3-5-2- La monétique au Maghreb :

Le secteur bancaire de la majorité des pays africains reste encore largement sous-équipé. Seuls quelques pays sont bien avancés en ce domaine comme le Maroc et la Tunisie. L'expérience de la monétique dans ces pays, a démontré que les systèmes électroniques de paiement ne sont pas une mode à suivre mais une nécessité sur le plan économique. Les banques doivent se moderniser pour faciliter la mise en place des mécanismes de marché, et donc augmenter la fluidité des flux financiers. La monétique est fortement liée au taux de bancarisation. Or ce taux est relativement faible en Afrique (de l'ordre de 5 à 10 % en moyenne). Le Maroc, bien qu'il ait un taux de bancarisation plus faible que la Tunisie (entre 12 et 15 % contre près de 30 %), est le pays le plus avancé en Afrique francophone. Nous distinguons entre l'Afrique francophone et l'Afrique anglophone car le système monétique est différent : alors que le moteur principal de la monétique anglophone est la carte de crédit (l'Afrique du Sud est très développée à ce niveau), l'Afrique francophone est centrée sur les cartes de paiements et de retraits. Les systèmes financiers tunisien et marocain sont caractérisés par des avancées importantes en matière de monétique et de télépaiement par rapport à l'Algérie. Le niveau qu'ont pu atteindre le Maroc et la Tunisie en matière de la monétique n'est pas l'effet du hasard mais le résultat des différentes réformes qu'ont connues leurs systèmes financiers (voir graphique n° 1 ci-dessous)²⁰.

Tableau n°3 : Evolution du nombre de cartes en Algérie, au Maroc et en Tunisie :

	2012	2013	2014	2015
Algérie	1075989	1098566	1125689	1142145
Maroc	6039415	6917894	8028142	8398451
Tunisie	2070140	2367022	2373404	2665199

Source : établi par les chercheurs suivant les données de la SATIM en Algérie/ SMT Tunisie / CMI Maroc

Concernant le nombre de cartes en circulation, sont croissantes mais avec des taux moyens de croissance annuels différents 12,3% pour la Tunisie, 4,6% pour le Maroc et 1,7% pour l'Algérie. Si on prend par exemple l'année 2015 on remarque que le nombre de cartes au Maroc est de 8 398 451 contre 1 142 145 en Algérie soit (un écart de 7 256 306 cartes) plus de six fois. Et la même année, le nombre des cartes en Tunisie est de 2 665 199 contre 1 142 145 en Algérie soit (un écart de 1 523 054 cartes) plus de deux fois.

3-5-3- Les contraintes majeures au développement de la monétique en Algérie sont²¹ :

- ✚ La faiblesse du système d'information et de gestion dans la plupart des banques ; c'est-à-dire un manque flagrant d'information efficaces à même de mettre en évidence au niveau de chaque établissement bancaire les soldes des porteurs en temps réel ou tout au moins à J+1 ;
- ✚ Le manque d'offres commerciales autour de la carte et du TPE ;
- ✚ L'inefficacité de la démarche marketing ;
- ✚ L'incapacité de beaucoup de banques adhérant au réseau monétique interbancaire à fournir un solde en temps réel ;
- ✚ Taxes dissuasives, frilosité des commerçants ;
- ✚ Direction monétique inexistante ou sans pouvoir de décision dans quelque établissement ;
- ✚ Désintéressement des Directions des Réseaux pour la monétique ;
- ✚ Enorme décalage entre Direction centrales et Agences ;
- ✚ Agences démunies face à la monétique ;
- ✚ Peu de respect des procédures.

Toutefois, nous espérons qu'avec l'e-paiement introduit récemment en Algérie, le système algérien sera engagé vers la modernisation. Nous

espérons également que le processus de modernisation des banques suivra son cours et reste à l'écoute des évolutions technologiques et des besoins du marché tout en insistant sur la nécessité de prêter attention aux systèmes mondiaux en évolution pour mettre à jour notre système financier pour davantage de qualité et de service. La sécurisation de ce mode de paiement est garantie par la banque d'Algérie.

4-L'étude empirique :

Nous avons mené une enquête auprès de certaines institutions financières. L'enquête en question a pour but de mesurer les attentes des clients sur la carte interbancaire de retrait et de paiement (CIB).

A cet effet, nous entendons par clients, les opérateurs économiques qui ont un certain courant d'affaires important avec l'institution bancaire. Dans ce cadre, les opérateurs économiques qui ont été questionnés ont largement répondu aux questions posées.

4-1-Le questionnaire en question :

Q1. Avec quelle fréquence utiliseriez-vous la carte interbancaire CIB ?

	Les porteurs de la carte CIB	%
Plusieurs fois par jour	0	0
Plusieurs fois par semaine	0	0
Une fois par semaine	156	39.00%
Une fois par mois	200	50.00%
Sans réponse	44	11.00%
TOTAL	400	100%

Q2. Est-ce que la carte interbancaire CIB induits des couts plus importants en comparaison au service réalisé dans des guichets ?

	Les porteurs de la carte CIB	%
Oui	360	90.00%
Non	40	10.00%
TOTAL	400	100%

Q3. A votre avis, l'installation des Distributeurs automatiques de billets (DAB) à l'extérieur de l'agence bancaire peut-elle constituer une contrainte majeure lors des opérations de retraits ?

	Les porteurs de la carte CIB	%
Oui	300	75.00%
Non	100	25.00%
TOTAL	400	100%

Q4. Les Distributeurs automatiques de billets (DAB) n'est pas infaillible, certaines erreurs peuvent être générées lors des retraits de billets de banque?

	Les porteurs de la carte CIB	%
Fréquente	0	0%
Rare	400	100%
TOTAL	400	100%

Q5. Le montant à retirer est-il donc plafonné pour chaque opération de retrait. Trouvez-vous que ce mode opératoire de retrait d'argent est contraignant ?

	Les porteurs de la carte CIB	%
Oui	400	100.00%
Non	0	0%
TOTAL	400	100%

4-2- Résultats et analyse du questionnaire :

A) La question n°01 : Avec quelle fréquence utiliseriez-vous la carte de retrait et de paiement interbancaire CIB ?

La fréquence démontre l'insuffisance de l'utilisation de la carte CIB par ses détenteurs au niveau des agences de la CNEP-Banque. 50% des détenteurs utilisent leurs cartes une fois par mois et 39% une fois par semaine c'est-à-dire 4 fois par mois et 11% n'ont pas répondu au questionnaire.

Ce résultat nous interpelle pour instaurer une véritable culture monétique qui devrait inculquer à nos citoyens son avantage à travers des campagnes de sensibilisation (publicité et distribution de guide pratique d'utilisation de la carte CIB).

B) Concernant le paiement des commissions en utilisant la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB en réponse à la question n° 02 du questionnaire :

Pensez-vous que la carte interbancaire CIB induit des coûts excessifs par comparaison au service réalisé par des guichets. Cette situation peut-elle influencer le comportement des clients ?

90% des détenteurs de la carte CIB déclarent que les coûts sont excessifs par comparaison aux prestations fournies par les services des guichets car ils considèrent que ce dernier est moins onéreux.

En réalité toutes les banques tirent leurs bénéfices à travers les commissions et agios prélevés directement ou indirectement des comptes de leurs clients et qu'elles offrent quelques produits gratuitement pour attirer et fidéliser leurs clients. Toute nouvelle technologie peut susciter des coûts ; aussi la carte interbancaire CIB a généré une certaine augmentation des coûts par rapport aux services du guichet. 10% des porteurs de la carte CIB sont conscients des bienfaits de la carte interbancaire et considèrent ces coûts comme des frais de services rendus (non dépendance des guichets et du personnel, retrait d'argent après la fermeture des agences ainsi que les week-ends...).

C) L'emplacement des distributeurs automatiques de billets (DAB) doit correspondre à des finalités et études et faciliter la tâche des porteurs de la carte CIB au moment du retrait de leurs argents en toute sécurité (éclairage suffisant autour des DAB et choix de l'emplacement des DAB à côté des rues fréquentées ou mouvementées) et cela en réponse à la question n°03 du questionnaire : A votre avis, l'installation des distributeurs automatiques des billets (DAB) à l'extérieur de l'agence bancaire peut-elle constituer une contraintes majeurs lors des opération de retrait ?

75% des porteurs de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB considèrent que l'emplacement des DAB à l'extérieur de l'agence ou plus loin de l'entrée principale de l'agence (présence des agents de sécurité) constitue une crainte majeure lors des opérations de retrait (agressions, vols, discrétion,..). Cependant, nous estimons que même un distributeur automatique de billets bien étudié à l'extérieur de l'agence peut constituer un atout.

D) La confiance des porteurs de la carte CIB au distributeur automatique de billets par rapport au guichet bancaire en présence du guichetier : Ce DAB est technologiquement infaillible grâce à la carte à puce qui utilise

des algorithmes cryptographiques intégrés aux normes de sécurité EMV (Eurocard, Mastercard, Visa). Toutefois, les erreurs peuvent être générées lors de l'utilisation de la carte CIB par les porteurs au moment de l'opération de retrait (trois fois le numéro confidentiel composé de manière erronée, ou bien en laissant l'argent plus de 5 secondes sur l'appareil DAB). Ce phénomène est certes rare puisque 100% des clients l'affirment.

E) Le plafond fixé par la banque peut transformer la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB en un instrument contraignant chez les porteurs. Nous ne le pensons pas, étant donné que cette mesure s'applique même au niveau de nos voisins marocains et tunisiens qui sont avancés dans le domaine de la monétique ainsi qu'en Europe, notamment en France que l'on compte parmi les pays les plus développés sur ce plan. Le plafond de retrait est une mesure de sécurité consistant à minimiser les dégâts en cas de vols ou de falsification du numéro confidentiel malgré l'existence de la puce et le niveau technologique de cette dernière.

Conclusion :

Nous avons émis une problématique dans le cadre de notre article. L'étude empirique menée à travers le questionnaire nous a permis de comprendre pourquoi les détenteurs de la CIB retirent les espèces aux guichets bancaires. Le questionnaire en question a permis ainsi de répondre à la problématique posée. Que faut-il faire pour une efficacité accrue et une efficience quant à l'utilisation la CIB en général et du développement de la monétique en Algérie. Nos convictions peuvent se résumer ainsi :

Aujourd'hui, la monétique devient une nécessité car elle constitue un instrument qui répond favorablement aux exigences du développement, c'est un moyen d'accompagnement et de mise en œuvre de la stratégie commerciale. Bref elle constitue inéluctablement un moyen concret de modernisation du secteur bancaire. Malgré les actions entreprises pour le développement et l'automatisation des moyens de paiement, l'Algérie en matière de monétique reste loin des niveaux réalisés par d'autres pays, non par les pays développés, mais aussi les pays avec lesquels elle partage la même histoire, culture, religion et le niveau de développement économique (comme c'est le cas du Maroc et de la Tunisie). Par ailleurs, le facteur culturel semble être un élément décisif pour réussir la promotion de la culture de la carte interbancaire de retrait et paiement

CIB en Algérie. Dès lors, un plan de marketing bien étudié et commun doit être appliqué au niveau de toutes les banques algériennes. Toutefois, une fois la loi encadrant le e-commerce sera promulguée en Algérie. A ce moment-là, l'e-paiement ne concernera pas seulement l'achat des services mais aussi des biens. Cette étape ouvrira les voies à l'économie numérique dans notre pays et dynamisera l'utilisation d'internet et des réseaux mobiles 3G et 4G. En effet, les défis à venir sont encore plus complexes à relever : collecte informationnelle des sites marchands, recrutement des ressources humaines, financement économique mais surtout la bancarisation à travers de nouveaux instruments. La bancarisation des acteurs économiques est le pilier fondamental pour l'optimisation du succès du e-commerce et la dynamisation de l'e-économie, incontestablement, la prochaine révolution sera numérique ou ne le sera pas.

Toutefois, nous assistons actuellement, avec l'introduction de l'E-paiement et du E-banking notamment, opérées par les pouvoirs publics à un certain éveil dans ce domaine. Certaines banques publiques et privées en Algérie commencent à développer la monétique et à mettre en relief l'importance de cette technologie bancaire, qui est un pilier fondamental de l'économie de marché.

Quant à la valeur ajoutée de notre modeste contribution, elle se caractérise par quelques recommandations dans l'optique d'optimiser et d'accélérer le développement de la carte CIB en Algérie :

- ✚ Des actions de sensibilisation sont à mettre en œuvre en faveur de la clientèle à travers une politique commerciale proactive axé sur la communication : un plan de marketing doit être mis en place ;
- ✚ Instauration d'une culture à travers des séminaires et des formations ;
- ✚ La monétique devra être le fer de lance de l'institution bancaire.
- ✚ Une politique marketing de grande envergure est nécessaire afin de sensibiliser les opérateurs économiques sur les bienfaits de la monétique. Cette opération devra s'inscrire dans un schéma de stratégie bancaire ;
- ✚ Augmentation du taux de bancarisation ;
- ✚ D'insister sur l'instauration d'une action de communication avec les détenteurs de la carte interbancaire CIB et les commerçants afin de les assurer et de les sécuriser ;
- ✚ Proposer à la clientèle des carte CIB au lieu des chéquiers ;

- ✚ Mise en place d'un réseau de télécommunication fiable, performant et opérant en temps réel ;
- ✚ La maintenance quotidienne des Distributeurs des billets (DAB) ;
- ✚ La création d'une autorité de coordination et de régularisation ;
- ✚ La Banque d'Algérie ne doit pas se limiter à sécuriser le système mais plus à le développer ;
- ✚ Actualisation de la réglementation et des lois qui régissent le monde des cartes bancaires.

Bibliographie & Référence :

¹ David BOUNIE, ABEL François, « Les déterminent de la détention et de l'usage des instruments de paiement : éléments théoriques et empiriques », Département EGSF, 2005.

² HASHEM SHERIF M. & SHERHROUCHNI A., « La monnaie électronique : système de paiement sécurisé », Edition Eyrolles, Paris, 2000.

³ LESSART D. ; « la monnaie électronique : problèmes et perspectives », Mémoire de maîtrise de Sciences économiques, Université de Toulouse1, 1999.

⁴ BNA/Finance, « la modernisation des moyens de paiement en Algérie », n°12, Avril 2009.

⁵ Média BANK N° 25.

⁶ Magazine de la monétique, SATIM, Année 2007.

⁷ David BOUNIE, ABEL François, « Carte bancaire », Revue d'économie industrielle, Juillet 2009.

⁸ Op.cit.

⁹ Pastré O(2005) : La nouvelle économie bancaire. Editions Economica ; Paris, pp 393-404.

¹⁰ Thauvion A, Guy Varch (2007) : Finance, Paris, pp 368-370.

¹¹ Kosiur D (2000) : Comprendre le commerce électronique. Edition MicroSoft Press, Québec (Canada) p 1.

¹² Struk H (2005) : La nouvelle économie bancaire. Economica, Paris, p 89.

¹³ C. Dragon & autres, les moyens de paiement, Edition Banque, 1997, p 25.

¹⁴ LESSART D. ; « la monnaie électronique : problèmes et perspectives », Mémoire de maîtrise de Sciences économiques, Université de Toulouse1, 1999.

¹⁵ Biales M., Leurion R, Rivaud JL (2007) : L'essentiel sur l'économie. Berti Editions, Alger ; p 152.

¹⁶ Aglietta M, Reberioux A (2004) : *Les dérives du capitalisme financier*. Edition, Albin Michel, Paris, p 36.

¹⁷ Mouhoubi S (1998) : *L'Algérie à l'épreuve des réformes économiques*. OPU, Alger, p 37.

¹⁸ Lamiri A (2013) : *La décennie de la dernière chance. Emergence ou déchéance de l'économie algérienne ?* Chihab Editions ; Alger ; p 251.

¹⁹ Magazine de la monétique, SATIM, Année 2010.

²⁰ Forum sur la monétique au Maghreb, de l'Afrique centrale et de l'ouest, Casablanca le 16 et 17 février 2008.

²¹ CNEP/Finance, « le paysage bancaire algérien : réalité et développement », n°15, Avril 2011.